

N°2024/176

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Evènementiel

Objet : Contrat entre la ville de Vaujourns et la société « Mobilaser »

Titulaire : la société « Mobilaser »

Le Maire de la Ville de Vaujourns,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

VU le projet de contrat transmis à la ville et validé par les services concernés.

CONSIDÉRANT la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer une prestation de laser game mobile habillé en labyrinthe hanté dans le cadre de l'organisation d'un événement Halloween le 31 octobre 2024 au Complexe Sportif Roger Grosmaire.

CONSIDÉRANT les termes du contrat tels que proposés par la société « Mobilaser » 6, Boulevard des Bienfaites 77170 BRIE-COMTE-ROBERT et ce pour un montant de 2 238.50 euros T.T.C,

ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier à la société « Mobilaser » 6, Boulevard des Bienfaites 77170 BRIE-COMTE-ROBERT et de contractualiser avec celle-ci pour la participation d'un Laser Game mobile qui sera aménagé en labyrinthe de l'horreur avec décors effrayant pour la prestation du jeudi 31 octobre 2024 au Complexe Sportif Roger Grosmaire et ce pour un montant de 2 238.50 euros T.T.C,

ARTICLE 2 : De financer la dépense fixée à 2 238.50 € TTC (deux mille deux centre trente-huit et cinquante centimes d'euros) sur les crédits du budget en cours;



ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Directrice Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Accusé de réception en préfecture
093-219300746-20240930-2024-176-AR
Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécourts citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

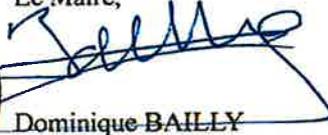
Ampliation en sera :

- notifiée à la société « Mobilaser »

Fait à Vaujours, le 30 septembre 2024



Le Maire,


Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Vaujours
20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr



MOBILASER

SIRET : 513 550 608 00022 RCS Melun
Gérant : Jean-Philippe RODRIGUES
Siège : 6, boulevard des Bienfaites 77170 Brie-Comte-Robert

Date de l'évènement : Jeudi 31 Octobre 2024
Type d'évènement : Journée Halloweem
Horaires de la prestation : 14h-19h
Effectif présent : 1
Tarif : 2147,75€ TTC

Contact Mairie de Vaujours

Nom et prénom : L'HOSTIS Léa
Numéro/tel : 06.26.79.74.54
Fixe : 01.48.61.96.75
Adresse : 20 Rue Alexandre Boucher
Ville : Vaujours
Code Postale : 93410

Détails du règlement

Mode de paiement : virement par mandat administratif de la Mairie de Vaujours

Signature et date avec « Lu et Approuvé »

Société

Mairie


MOBILASER
6, Boulevard des Bienfaites
77170 Brie-Comte-Robert
GSM : 06-30-37-50-92
Siret : 513 550 608 00022 RCS Melun
TVA : FR60 513 550 608




Le Maire
Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est

Contrat de prestation entre l'Association MOBILASER et la MAIRIE DE VAUJOURS

Ce contrat de prestation est établi entre l'entreprise MOBILASER dont le siège est à l'adresse suivante : 6, Boulevard des Bienfaites 77170 Brie-Comte-Robert et la MAIRIE DE VAUJOURS dont l'adresse est à : 20 rue Alexandre boucher 93410 VAUJOURS.

1. Objet du contrat

La société MOBILASER s'engage à fournir Laser-Game de 100m² de labyrinthe pour la prestation qui se déroulera le jeudi 31 octobre 2024 de 14h à 19h.

2. Description des prestations

Le type de prestation, la durée, l'effectif requis ainsi que les tarifs correspondants sont définis dans le devis produits par l'entreprise, la feuille de route remplie le cas échéant.

3. Conditions financières

Le client s'engage à payer les frais de prestation selon les tarifs indiqués dans le devis en fonction de la prestation choisie, de la durée et de l'effectif requis.

4. Annulation et Pénalités

Dans le cas où l'entreprise MOBILASER devrait d'une quelconque manière annuler la prestation avant le jour indiqué sur le devis signé entre le client et le prestataire, l'entreprise s'engage à rembourser intégralement les sommes versées par le client, sans préjudice d'autres recours légaux éventuels.

5. Obligations

L'entreprise s'engage à fournir les prestations conformément aux standards en vigueur et à mobiliser ses employés et les ressources nécessaires pour assurer une prestation de qualité.

En signant ce contrat, les parties reconnaissent avoir lu, compris et accepté tous les termes et conditions énoncés.

Fait à le /...../2024.

Veuillez annoter « lu et approuvé » ci-joint à ce contrat, suivis de votre signature :

lu et approuvé

Société

MOBILASER

6, Boulevard des Bienfaites

77170 Brie-Comte-Robert

GSM : 06-30-37-50-92

Siret : 513 550 608 00022 RCS Melun

TVA : FR60 513 550 608



Maire

Le Maire

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est